

# PRESS RELEASE

Nairobi, Kenya – May 11, 2026

## PACCI and CCI France Forge Landmark Partnership to Unlock New France–Africa Business Opportunities

In a major step toward deepening economic cooperation between Africa and France, the Pan African Chamber of Commerce and Industry (PACCI) and CCI France yesterday signed a strategic Memorandum of Understanding (MoU) aimed at strengthening trade, investment, innovation, and business collaboration between French and African enterprises.

The agreement was signed in Nairobi by Kebour Ghenna, Executive Director of PACCI and Alain Di Crescenzo, President of CCI France. The initiative was coordinated with the support of Nicolas Bonnet (Executive Director of CCI France).

The partnership marks the beginning of a more structured and operational collaboration between the two institutions, designed to connect African and French businesses through practical initiatives including business missions, B2B matchmaking, investment forums, SME support programs, startup cooperation, capacity building, and market intelligence exchange.

“This partnership reflects a shared recognition that Africa and France must build stronger business-to-business bridges based on long-term cooperation, investment, and mutual growth,” said Kebour Ghenna following the signing ceremony. “African businesses are increasingly looking for trusted international partnerships that go beyond declarations and translate into concrete commercial opportunities.”

CCI France, which coordinates a nationwide network of 122 chambers of commerce and industry across France, represents one of Europe’s most extensive business support ecosystems, bringing together thousands of business leaders and enterprises across multiple sectors.



From Left to Right; Kebour Ghenna, Executive Director, PACCI, Alain Di Crescenzo, President of CCI France.

“African businesses are increasingly looking for trusted international partnerships that go beyond declarations and translate into concrete commercial opportunities.”

CCI France, which coordinates a nationwide network of 122 chambers of commerce and industry across France, represents one of Europe’s most extensive business support ecosystems, bringing together thousands of business leaders and enterprises across multiple sectors.

Under the agreement, both organizations will work together to:

- facilitate market access for African and French companies,
- support SMEs and startups in international expansion,
- organize joint trade and investment missions,
- promote sector partnerships in areas such as energy, agriculture, infrastructure, and digital economy,
- strengthen entrepreneurship and skills development,
- and increase bilateral investment flows between Africa and France.

The MoU also establishes a Joint Steering Committee and an Annual Action Plan framework to ensure implementation moves beyond symbolic cooperation toward measurable results.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nairobi, Kenya – Mai 11, 2026

## La PACCI et CCI France scellent un partenariat historique pour débloquent de nouvelles opportunités d'affaires entre la France et l'Afrique

Dans une étape majeure vers l'approfondissement de la coopération économique entre l'Afrique et la France, la Chambre Panafricaine de Commerce et d'Industrie (PACCI) et CCI France ont signé hier un protocole d'accord (MoU) stratégique visant à renforcer le commerce, l'investissement, l'innovation et la collaboration commerciale entre les entreprises françaises et africaines.

L'accord a été signé à Nairobi par Kebour Ghenna, directeur exécutif de la PACCI, et Alain Di Crescenzo, président de CCI France. Cette initiative a été coordonnée avec le soutien de Nicolas Bonnet (directeur général de CCI France).

Ce partenariat marque le début d'une collaboration plus structurée et opérationnelle entre les deux institutions, conçue pour connecter les entreprises africaines et françaises à travers des initiatives pratiques, notamment des missions commerciales, des rencontres B2B, des forums d'investissement, des programmes de soutien aux PME, une coopération entre startups, le renforcement des capacités et l'échange de renseignements sur les marchés.

« Ce partenariat reflète une reconnaissance partagée de la nécessité pour l'Afrique et la France de construire des ponts interentreprises plus solides, basés sur la coopération à long terme, l'investissement et la croissance mutuelle », a déclaré Kebour Ghenna à l'issue de la cérémonie de signature. « Les entreprises africaines recherchent de plus en plus des partenariats internationaux de confiance qui dépassent les simples déclarations pour se traduire en opportunités commerciales concrètes. »

CCI France, qui coordonne un réseau national de 122 chambres de commerce et d'industrie à travers la France, représente l'un des écosystèmes de soutien aux entreprises les plus vastes d'Europe, réunissant des milliers de chefs d'entreprise et d'entreprises dans de multiples secteurs.



De gauche à droite : Kebour Ghenna, directeur exécutif, PACCI, Alain Di Crescenzo, président de CCI France.

« Les entreprises africaines recherchent de plus en plus des partenariats internationaux de confiance qui dépassent les simples déclarations pour se traduire en opportunités commerciales concrètes. »

CCI France, qui coordonne un réseau national de 122 chambres de commerce et d'industrie à travers la France, représente l'un des écosystèmes de soutien aux entreprises les plus vastes d'Europe, réunissant des milliers de chefs d'entreprise et d'entreprises dans de multiples secteurs.

En vertu de cet accord, les deux organisations travailleront ensemble pour :

- faciliter l'accès aux marchés pour les entreprises africaines et françaises,
- soutenir les PME et les startups dans leur expansion internationale,
- organiser des missions conjointes de commerce et d'investissement,
- promouvoir des partenariats sectoriels dans des domaines tels que l'énergie, l'agriculture, les infrastructures et l'économie numérique,
- renforcer l'entrepreneuriat et le développement des compétences,
- et accroître les flux d'investissement bilatéraux entre l'Afrique et la France.

Le protocole d'accord établit également un comité de pilotage conjoint et un cadre de plan d'action annuel afin de garantir que la mise en œuvre dépasse la coopération symbolique pour aboutir à des résultats mesurables.